

FACULTE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES

ELECTIONS POUR LA MISE EN PLACE du CONSEIL DE LA FACULTE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES. et DES CONSEILS DE SECTEUR SCIENTIFIQUE

SECTEUR BIOLOGIE :

Biochimie, Biologie moléculaire, Biologie animale, Neurosciences, Biologie végétale, Génétique et Microbiologie.

SECTEUR MIAE :

Mathématiques, Informatique, Automatique, Electronique.

SECTEUR PGCM :

Physique Géosciences Chimie Mécanique.

Les élections des représentants des Personnels Enseignants, IATOSS et assimilés, au conseil de la Faculté des Sciences et Technologies et aux conseils des secteurs scientifiques Biologie, MIAE et PGCM se dérouleront le :

Jeudi 27 mai 2010 de 9 heures à 15 heures

NOMBRE DE SIÈGES A POURVOIR			
	Professeurs et assimilés	Autres enseignants et assimilés	IATOSS et assimilés
Faculté	9 sièges	9 sièges	4 sièges
Biologie	10 sièges	10 sièges	3 sièges
MIAE.	10 sièges	10 sièges	3 sièges
PGCM	10 sièges	10 sièges	3 sièges

Les listes électorales seront affichées dès le **vendredi 7 mai 2010** dans le bâtiment de l'administration niveau 2.

Les erreurs ou omissions devront être signalées au service du personnel de la Faculté.

I – CANDIDATURES

Plusieurs sièges étant à pourvoir, c'est un scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste. Le panachage est interdit.

Les candidats doivent être présentés par ordre **préférentiel**. La liste comprend un nombre de candidats au maximum égal au nombre des sièges à pourvoir. Les listes peuvent être incomplètes.. Le dépôt de candidature est **obligatoire**. Les listes, accompagnées des déclarations de candidature, doivent être déposées au service du personnel de la faculté, bâtiment administration, 1^{er} étage, ou adressées par voie postale, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Des modèles de liste et de déclaration de candidature peuvent être retirés au service du personnel de la faculté, bâtiment administration, 1^{er} étage.

La date limite de dépôt de candidature est, conformément aux statuts de la Faculté des Sciences et Technologies. fixée au :

Vendredi 14 mai 2010 à 15 heures

II - PROPAGANDE ÉLECTORALE :

Les candidats peuvent disposer des emplacements qui leur sont réservés.

Les personnels votent une fois pour le conseil de la Faculté des Sciences et Technologies et une fois pour le conseil du secteur auquel ils sont rattachés (sauf personnels des services communs administratifs, techniques, informatique ou infirmerie).

TOUTE PROPAGANDE EST INTERDITE A L'INTÉRIEUR DU BUREAU DE VOTE.

III - VOTE PAR PROCURATION

Dans le cas d'un empêchement, l'électeur peut exercer son droit de vote par procuration écrite à un mandataire qui votera en ses lieu et place. Ce mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. **Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.**

NB :

Les modèles d'imprimés : déclaration de candidatures, procuration sont à retirer au service du personnel de la faculté.